



## VISIO CONFERENCE « Covid » (sans le ministre) du 9 février 2021

### Le « flou » au pouvoir

Suite à la circulaire du Premier ministre du 5 février, incitant au dialogue social nous avons été convoqué.e.s à une nouvelle réunion après deux mois de silence.

Depuis, si le « confinement » a été levé, le couvre-feu a été mis en place à 18 heures, compliquant la vie quotidienne de bon nombre d'entre nous (enfants, achats, transports en communs, bouchons...). **La CGT a proposé au gouvernement de baisser le temps de travail, pour s'adapter à ces nouvelles contraintes liées au couvre-feu.**

L'arrivée des variants va amener le rallongement des durées d'isolement (10 jours au lieu de 7) dont la fin est conditionnée par un test PCR négatif.

Au sein de notre ministère les chiffres de contamination ont atteint un plateau (entre 360 et 400 cas positifs). Les chiffres sont plus bas que lors de la « deuxième vague » mais la situation demeure inquiétante, notamment avec l'arrivée des variants.

Un constat général que nous pouvons faire localement c'est un sentiment d'incertitude face au flou qui règne au niveau gouvernemental.

### Les sujets que nous avons soulevés

**Jour de carence** : nous demandons, une nouvelle fois, que l'abrogation du jour de carence soit rétroactive avant le 1er janvier pour les collègues qui n'ont pas pu « bénéficier » de la note DGAFP le suspendant.

**Télétravail** : la note du secrétariat général du 5 février demande de ne garder en présence que les personnes indispensables sauf qu'il n'y a aucune révision de l'organisation du fonctionnement de nos services... donc de fait, rien ne change. Quelle est la cohérence ?

Nous constatons toujours, comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, un écart entre les consignes données nationalement et les applications en local.

**Le public** : des consignes ont été données pour que les usagers ne viennent que sur rendez-vous. Cette décision a eu pour impact d'éloigner les usagers et, sur certains ressorts, de les diriger vers les avocats... Ce n'est certainement pas notre vision du service public !

A l'inverse, la convocation d'heures à heures n'a pas été mise en place partout. Et dans certaines juridictions on se retrouve avec des regroupements importants au moment des audiences.

**Dotation en masques** : sans consigne stricte, on nous pousse localement à passer aux masques FFP2 ou de type 1. Se pose la question de l'approvisionnement des agents mais aussi la possibilité de doter le public qui n'en aurait pas.

**Gestion des stagiaires à l'ENG :** La situation est extrêmement tendue à l'ENG depuis plusieurs mois et des décisions incompréhensibles ont été prises concernant les nouvelles promotions. Comment expliquer la convocation d'un coup de 175 stagiaires venus de toute la France pour récupérer le matériel et qui sont venus « s'entasser » dans le hall !? Comment expliquer la convocation de 350 stagiaires pour des évaluations alors que les facultés le font de façon dématérialisée !? Les venues « *à tout prix* » et « *quoi qu'il en coûte* » ne relèvent pas d'une gestion raisonnée et raisonnable !

La DSJ n'a pas réagi à nos remarques...

**Mayotte :** le département a été placé en confinement à cause du variant sud-africain. Pourtant autant, le préfet a autorisé les agents du ministère de la Justice à déroger à la règle de la septaine. Malgré le contexte, le PCA n'a pas été activé. Les agents de Mayotte, tout comme les agents placés du SAR de St-Denis sont dans l'expectative face à une telle situation.

La SG nous a répondu que la décision de dérogation avait été prise en concertation avec le ministère car la présence des agents est nécessaire dans le cadre de la continuité du service. Si la situation se dégrade, des mesures seront prises comme une réduction de l'activité.

Au vu de la situation, la réponse n'est évidemment pas satisfaisante.

En semi-télétravail le 11 février 2021